

Le compte-rendu de séance
a été affiché le 6 mai 2014

Date de la convocation : le 23 avril 2014



Étaient présents :

M. François BAYROU, *Président*, Mme Monique SÉMAVOINE, Mme Annie HILD, M. Michel BERNOS, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Francis PEES, M. André ARRIBES, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Jean-Yves LALANNE, M. Christian LAINE, M. Pascal MORA, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Gérard GUILLAUME, *Vice-Présidents* ; M. Jean-Marc ARBERET, Mme Catherine BIASON, Mme Martine BIGNALET, M. Pascal BONIFACE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRÈRE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, Mme Anne CASTERA, M. Eric CAZABAT, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Patrick CLERIS, M. Philippe COY, Mme Véronique DEHOS, Mme Odile DENIS, M. André DUCHATEAU, M. Bruno DURROTY, Mme Frédérique ESPAGNAC, M. Pascal GIRAUD, M. Joël GRATACOS, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean LACOSTE, Mme Nathalie LARRADET, M. Régis LAURAND, Mme Régine LAURENT, Mme Gwendoline LAVIGNE, M. André LESTORTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Bertrand LOUBET, Mme Josiane MANUEL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Pascal PAUMARD, Mme Geneviève PÉDEUTOUR, Mme Josy POUEYTO, Mme Valérie REVEL DA ROCHA, Mme Bernadette SANNIER, Mme Marion SAUVANIER, Mme Corinne TISNERAT, M. Jean-Michel TISSANIÉ, Mme Marylis VAN DAELE, Mme Patricia WOLFS, Mme Sylvie ZEROUAL.

Étaient représentés :

M. Michel PLISSONNEAU (pouvoir à Mme LAURENT), Mme Patricia GARCIA (pouvoir à M. LALANNE), M. David HABIB (pouvoir à M. DUCHATEAU), M. Jean-Louis PERES (pouvoir à M. BRIN), Mme Pauline ROY (pouvoir à M. LAURAND), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. PATRIARCHE), Mme Florence THIEUX-MORA (pouvoir à Mme BIASON).

Étaient excusés :

M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Laurence DESPAUX, M. Alain VAUJANY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure MESTELAN

N° 1 BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2014

Le budget primitif 2014 relatif au budget principal de la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées s'élève en mouvements réels à **101 307 100 €** qui se décomposent par section de la manière suivante :

En €	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	21 162 900 €	13 625 100 €
FONCTIONNEMENT	80 144 200 €	87 682 000 €
TOTAL	101 307 100 €	101 307 100 €

Les notifications des bases prévisionnelles 2014 de CFE et de TH, du produit de CVAE et la baisse des dotations et compensations fiscales de l'État (-2,4 %) conduisent à une stagnation des recettes de fonctionnement en 2014 (-0,10 %).

Toutefois, la stabilisation des dépenses de fonctionnement au niveau du BP 2013 permet la préservation de l'autofinancement, soit 7,5 M€ (-1 %) malgré la hausse des dépenses contraintes (TVA, décisions nationales RH, FPIC, fluides, rythmes scolaires...).

1/ La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 7,5 M€ en légère diminution (-1 %) par rapport au BP 2013

a) Les recettes de fonctionnement : une stagnation en contraste avec 2013, soit 87,7 M€ pour -0,1 %

L'évolution du produit global des recettes réelles de fonctionnement est estimée aux alentours de -0,1 % par rapport au BP 2013. Ce niveau résulte de la progression réduite des ressources fiscales (+0,4 %) et de la diminution du chapitre des dotations et participations (-2,4 %).

Le produit fiscal : un faible taux d'évolution attendu (+0,4 %) avec notamment une baisse importante de la CVAE (-0,9 M€ CA 2013) pour un produit global de 54,3 M€ à taux constants.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principales lignes fiscales :

En €	BP 2013	CA 2013	BP 2014	% BP/CA	En volume par rapport au CA
TH + FNB	22 322 672 €	22 446 910 €	22 727 000 €	1,24%	280 090 €
CFE	17 115 790 €	17 115 790 €	16 977 000 €	-0,81%	-138 790 €
CVAE	10 215 000 €	10 639 540 €	9 699 000 €	-8,84%	-940 540 €
TASCOM	2 429 729 €	2 517 001 €	2 522 000 €	0,20%	4 999 €
IFER	381 000 €	380 659 €	385 000 €	1,14%	4 341 €
FNGIR	1 193 500 €	1 202 348 €	1 202 000 €		
Taxe de séjour	250 000 €	294 786 €	250 000 €	-15,19%	-44 786 €
TOTAL (dont rôles sup)	54 127 407 € 150 000 €	55 326 718 €	54 330 000 € 500 000 €	-1,80% et +0,4 % de BP à BP	-996 718 €

Le produit 2014 de CVAE est notifié à 9,7 M€, soit -9 % par rapport au CA 2013 (10,6 M€). Cette diminution peut s'expliquer en partie par la mise en œuvre de méthodes d'optimisation fiscale.

Le produit de CFE est prévu à hauteur de 16,97 M€. Ce qui représente une légère baisse par rapport au BP 2013 (17,1 M€), soit -0,8 %. Il est calculé à partir des bases prévisionnelles notifiées dans l'état 1259 FPU 2014. Ces bases sont en baisse de 0,8 % à 51,5 M€ malgré la revalorisation de la valeur locative cadastrale (VLC) de 0,9 %. Cette diminution s'explique par la refonte des bases minimales dont on estime l'impact sur les bases brutes à (-1 M€) hors revalorisation de la VLC.

Le taux d'évolution du produit de TH est estimé à +1,8 %, soit 0,9 % de croissance physique des bases sur l'ensemble du périmètre de la CAPP. Au regard de la notification des bases prévisionnelles (état 1259 FPU), le produit attendu s'établit à 22,6 M€ pour 22,2 au BP 2013.

Le produit notifié de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est stable par rapport au CA 2013 (2,5 M€) ainsi que le montant du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) (1,2 M€). L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) s'établit à 0,39 M€.

Les dotations et compensations fiscales : 30,6 M€, soit - 0,75 M€ , une baisse globale de -2,4 % par rapport au BP 2013.

Les principales dotations et compensations fiscales :

En €	BP 2013	CA 2013	BP 2014	% BP/CA	En volume par rapport au CA
Dotation de compensation	21 730 000 €	21 663 551 €	21 428 000 €	-1,00%	-235 551 €
Dotation intercommunale	6 370 000 €	6 430 418 €	6 241 000 €	-2,95%	-189 418 €
Compensation exonération TH	1 370 000 €	1 370 240 €	1 389 000 €	1,36%	18 760 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	657 000 €	632 204 €	630 000 €		
Dot unique de compensation spécifique de la TP (DUCSRTP)	550 000 €	564 475 €	425 000 €	-24,70%	-139 475 €
...					
TOTAL	31 343 000 €	31 520 571 €	30 585 500 €	-2,97% et -2,4 % par rapport au BP	-935 071 €

La dotation d'intercommunalité (6,2 M€) diminue de 3 % malgré les transferts de compétences 2012 (7,9 M€). La dotation de compensation (21,4 M€) est réduite de 1 %. Par ailleurs, la dotation unique des compensations spécifiques de la réforme de la taxe professionnelle (DUSTP = 425 K€) baisse également de près de 140 K€. La compensation au titre des exonération de TH est stable à 1,38 M€. Au total la baisse sur ce chapitre est de plus 900 K€ par rapport au CA 2013.

Les autres ressources : pas de croissance attendue par rapport au CA 2013

Les produits des services (chapitre 70 = 1,5 M€) sont estimés stables par rapport au CA 2013. Ce chapitre comprend principalement le remboursement par d'autres organismes de prestations de mise à disposition de personnels (ex : Syndicats mixte des transports 650 K€, agence d'urbanisme et syndicat du grand Pau 135 K€, ou le remboursement de l'affranchissement 115 K€...).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 = 900 K€) sont également estimés stables en 2014. Ils comprennent pour l'essentiel la participation aux tickets restaurants (410 K€) et les redevances d'affermage (370 K€ pour SPTHD et Foire exposition).

b) Les dépenses : 80,1 M€, une stabilisation au niveau du BP 2013 malgré la hausse des dépenses contraintes

Les charges de fonctionnement sont stabilisées au niveau du BP 2013. Ceci permet le maintien de l'autofinancement avec des transferts de charges entre les chapitres consécutivement au développement des compétences.

La poursuite de la montée en puissance de la péréquation horizontale (FPIC) annule en partie l'effet du pacte financier de la CAPP. La maîtrise des charges du budget principal est aussi conditionnée par la maîtrise des budgets annexes subventionnés (cf infra subventions et participations).

Les dépenses de personnel : l'impact des décisions nationales et locales

Le montant des charges de personnel 2014 a été estimé à 27,6 M€, à périmètre de compétences constant et hors ajustement ou nouvelles mutualisations des services. Cette prévision intègre l'impact des décisions nationales et locales pour un surcoût global de l'ordre de 1,14 M€.

Le tableau ci-dessous présente le coût des principaux facteurs d'évolution :

Au niveau national	coût
Variation des taux CNRACL, IRCANTEC, CDG	327 000 €
Revalorisation des catégories C	222 000 €
Suppression du jour de carence	73 000 €
Augmentation du SMIC	19 000 €
Total national	641 000 €
GVT	285 000 €
Au niveau local	coût
Emplois d'avenir	162 000 €
Prise en charge mutuelles	51 000 €
Total local	213 000 €
TOTAL	1 139 000 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) : 7,7 M€ soit + 6,4 % par rapport au CA 2013 (7,2 M€)

La hausse globale en volume par rapport au CA 2013 est de 460 K€. Elle s'explique principalement par les nouveaux transferts 2014 qui représentent sur ce chapitre 418 K€. Ils concernent la voirie (287 K€) et le tour de France (110 K€).

A cela, s'ajoute les coûts d'entretiens des nouveaux actifs transférés (ex : domaine de Sers, + 80 K€) mais aussi les augmentations contraintes telles que les fluides (ex : + 8 % pour gaz et électricité + 52 K€ pour 697 K€ au total). Les autres postes ont été réduits ou stabilisés.

Les subventions et participations (chapitres 65+67) :

Le montant alloué au chapitre des subventions s'établit à 13,2 M€ en hausse de + 1,2 % par rapport au BP 2013. Les subventions et participations principales concernent :

- le SDIS (4,6 M€ en hausse de 1,2 %),
- le sport (2,7 M€ en hausse de 1,9 %),
- l'office intercommunal du tourisme (1,42 M€ en baisse de 4 %),
- la politique de la ville (1,4 M€ en baisse de 1 %, dont GIP DSU 0,8 M€, la mission locale 0,5 M€, Fonjep 90 K€),
- la culture (0,8 M€ en baisse de 7 %),
- l'urbanisme (0,5 M€ dont agence urbanisme 0,3 M€ et SMGP 0,25 M€).

Les charges exceptionnelles sont prévues en hausse de 7,2 % du fait de la hausse des subventions d'équilibre aux budgets annexes, à savoir 3,98 M€ pour la restauration communautaire pour 3,9 au BP 2013, 1,37 M€ pour le stade d'eaux vives (1,3 en 2013) et 0,98 M€ pour le budget annexe « opérations de développement économique » pour 0,7 M€ au BP 2013.

Une enveloppe de subventions exceptionnelles est allouée au secteur économique de 375 K€ dont 315 K€ pour le soutien à l'organisation des congrès.

Les charges financières (66) : stabilité de ces charges dans un contexte de taux bas

Les charges financières (1,4 M€) sont prévues stables par rapport au CA 2013 (1,3 M€). Elles comprennent outre les intérêts des prêts en cours (1,3 M€), le paiement dès le dernier trimestre 2014 des intérêts trimestriels (50 K€) d'un éventuel nouveau prêt de 5 M€ sur 15 ans à 4 % et une marge de manœuvre visant à couvrir une remontée peu probable des taux variables en 2014.

L'attribution de compensation , la dotation de solidarité et la péréquation horizontale : le FPIC annule les effets positifs du pacte financier

L'attribution de compensation 2014 intègre les nouveaux transferts de charges 2014 et s'établit à 17,3 M€ contre 17,9 en 2013. La dotation de solidarité poursuit sa baisse conformément au pacte financier en cours (- 276 K€) alors que la contribution au FPIC de la CAPP est estimée à 500 K€ pour 311 K€ en 2013.

Ainsi, l'effet du pacte financier est en partie annulé par la croissance du FPIC. De plus, la CAPP, conformément à l'article 55 de la Loi de finances rectificative 2013, doit contribuer pour moitié avec l'État à l'exonération de CFE 2013 accordée aux auto-entrepreneurs, soit 142 K€.

2/ La section d'investissement :

Les dépenses : un volume de 16,8 M€ conforme aux engagements antérieurs (porte des gaves, fonds de concours, UPPA, voirie, PLH, PBC...)

Les principales dépenses par programme sont décrites dans le tableau ci dessous :

PROGRAMMES	BP 2014
Développement économique Tourisme dont	5,8 M€
<i>Fonds de concours</i>	<i>2,3 M€</i>
<i>PBC</i>	<i>0,87M€</i>
<i>UPPA</i>	<i>1,4 M€</i>
<i>Subventions d'équipement à l'économie + avances remboursables</i>	<i>1 M€</i>
<i>Travaux parc des expositions</i>	<i>0,2 M€</i>
Développement culturel dont	1,5 M€
<i>Le Bel ordinaire</i>	<i>0,8 M€</i>
<i>MIAL</i>	<i>0,5 M€</i>
<i>Autres médiathèques</i>	<i>0,2 M€</i>
Habitat / PLH, aides à la pierre	3,4 M€
Aménagement de l'espace public dont	2,9 M€
<i>Voiries communautaire</i>	<i>1 M€</i>
<i>Parc urbain et Porte des gaves</i>	<i>1,5 M€</i>
<i>Etudes Projets urbains</i>	<i>0,4 M€</i>
Sport Jeunesse (stade du Hameau)	0,2 M€
Etudes et Divers matériels des services	1,6 M€

Le financement :

Compte tenu du niveau d'autofinancement de 7,5 M€, le volume d'emprunt d'équilibre s'établirait à 11,37 M€ pour un montant de l'amortissement annuel de 4,3 M€.

Les subventions attendues sont de l'ordre de 0,98 M€ principalement pour le Bel ordinaire (0,75 M€). Le FCTVA, fonction du niveau de réalisation des dépenses d'équipement de l'exercice est estimé à 0,6 M€ ainsi que le remboursement des prêts et avances.

Conformément au débat des orientations budgétaires du 28 avril 2014, il vous appartient de bien vouloir approuver le budget primitif 2014 du Budget Principal selon le document budgétaire ci-joint.

Conclusions adoptées
à l'unanimité

suivent les signatures,

Pour extrait conforme

Le Président,

François BAYROU

